
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 16 juin 2022 à 12 h
Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement
Madame Alia HASSAN-COURNOL, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Madame Alba ZUNIGA RAMOS, conseillère du district de Louis-Riel
Monsieur Julien HÉNAULT-RATELLE, conseiller du district de Tétéraultville

ABSENCES :

Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Caroline ST-LAURENT, directrice de la Direction des travaux publics
Monsieur Pierre-Paul SAVIGNAC, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Madame Patricia PLANTE, directrice de la Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social
Monsieur José PIERRE, directeur du Bureau de projets et développement des services aux citoyens
Madame Annick BARSALOU, secrétaire d'arrondissement substitut

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :

1 citoyen(ne).

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais, déclare la séance ouverte à 12 h 04.

CA22 27 0193

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Déclarations des élu(e)s.

Aucune déclaration.

Période de questions des citoyens.

Aucune question des citoyens.

CA22 27 0194

Motion en appui à la démarche de préservation et de revalorisation de l'église Saint-Clément.

ATTENDU que l'église Saint-Clément, sise sur la rue Adam, est un bâtiment patrimonial exceptionnel d'architecture néo-romane, avec des vitraux de l'artiste Guido Nincheri, localisée au cœur de l'ancien village de Viauville depuis 1899;

ATTENDU qu'en raison de son âge avancé, celle-ci est tristement en état de délabrement et n'accueille plus de public depuis quelques années;

ATTENDU que l'organisme Hochelab, constitué de citoyens du quartier, a l'intention de redonner à l'église son rôle de lieu de rassemblement, tout en réinventant sa vocation;

ATTENDU que la mise en valeur de l'église permettrait d'en faire une destination, un endroit qui, en priorité, rassemblera la communauté immédiate, mais qui sera également un attrait pour les gens de l'extérieur;

ATTENDU que cette action s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement de préserver et de mettre en valeur le patrimoine religieux sur son territoire;

ATTENDU que selon l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale (ville ou arrondissement) a compétence dans les domaines de la culture, des loisirs et des activités communautaires;

Il est proposé par Alia HASSAN-COURNOL

appuyé par Pierre LESSARD-BLAIS
Alba ZUNIGA RAMOS
Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

Que l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve appuie la démarche de revalorisation de l'église Saint-Clément par l'organisme Hochelab.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.05

CA22 27 0195

Nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour une période de deux ans.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

De nommer les membres suivants du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour une période de deux ans :

Membres réguliers :

- Monsieur Jean-François Charbonneau;
- Madame Mylène Poirier;
- Monsieur Marc Olivier Champagne-Thomas;
- Monsieur Nicolas Létourneau;
- Madame Laurie Bélanger;

- Monsieur Kevin Mark.

Membres suppléants :

- Madame Manon Otto;
- Madame Josée Roy;
- Monsieur Charles Bernier.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1223303002

Période de questions des membres du conseil.

Aucune question.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée à 12 h 11.

70.02

Pierre LESSARD-BLAIS
maire d'arrondissement

Annick BARSALOU
secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juillet 2022.